

-----

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

**Séance du mercredi 8 février 2017**

Le mercredi 8 février 2017, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 1<sup>er</sup> février 2017 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

Monsieur Benoit BARANGER, Bourgueil,  
Madame Valérie BOUCHAUD, l'Île-Bouchard,  
Monsieur François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,  
Madame Régine CATIN, Conseil régional des Pays de la Loire,  
Madame Brigitte GUGLIELMI, Conseil départemental de Maine-et-Loire,  
Monsieur Philippe GUILLARD, Communauté de communes Chinon Vienne et Loire,  
Monsieur Eric LOIZON, Conseil départemental d'Indre-et-Loire,  
Madame Elisabeth NOUVELLET, Blou,  
Madame Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur Loire-Développement.

Excusés ayant donné procuration :

Monsieur Gilbert BOISBOUVIER, Gennes, à Eric LOIZON,  
Monsieur Roch BRANCOUR, Conseil régional des Pays de la Loire, à Régine CATIN,  
Madame Christelle CARDET, Conseil Régional des Pays de la Loire, à Brigitte GUGLIELMI,  
Monsieur Jacky GELINEAU, Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine, à Elisabeth NOUVELLET  
Monsieur Jean-Patrick GILLE, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Valérie BOUCHAUD,  
Madame Isabelle LE MANIO, ville d'Angers, à Benoît BARANGER,  
Madame Isabelle PAIN, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Philippe GUILLARD,  
Monsieur Jackie PASSET, Communauté de communes Beaufort-en-Anjou, à François BRUYANT,  
Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Sophie TUBIANA.

Excusés :

Madame Roselyne BIENVENU, Conseil régional des Pays de la Loire,  
Madame Martine CHAIGNEAU, Conseil départemental d'Indre-et-Loire,  
Madame Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,  
Monsieur Benoît FAUCHEUX, Conseil régional du Centre-Val de Loire,  
Madame Isabelle GAUDRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire,  
Monsieur Laurent GERAULT, Conseil régional des Pays de la Loire,  
Monsieur Laurent HAMON, Conseil départemental de Maine-et-Loire,  
Madame Myriam LE SOUEF, ville de Tours.

Secrétaire de séance : Madame Valérie BOUCHAUD

Nombre de membres composant le bureau : **26**

Nombre de membres présents : **9**      Nombre de pouvoirs : **9**      Nombre de voix : **18**

**Convention de maîtrise d'ouvrage pour la création  
d'une passerelle à Montsoreau**

Comme présenté lors de la séance du Comité syndical du 28 janvier dernier, la commune de Montsoreau a acheté un terrain joutant la parcelle de la Maison du Parc et permettant d'établir la liaison entre la rue de l'Église et l'avenue de la Loire.

## 1.4. Autres types de contrats

-----

Ce projet de liaison douce nécessite la pose d'une passerelle pour enjamber la dépression entre les deux parcelles.

Il a été convenu avec la commune de Montsoreau de porter à part égale cet investissement ; le Parc au titre de son Contrat de Parc avec la Région des Pays de la Loire, soutenant le projet de cheminement et de valorisation paysagée de la parcelle communale.

Cette co-maitrise d'ouvrage oblige toutefois à la signature d'une convention particulière identifiant les modalités techniques et financières de partenariat pour notamment faciliter les démarches administratives.

Madame Mélanie CHOLLET, paysagiste du Parc, présente le projet technique accessible aux personnes à mobilité réduite.

Les membres du Bureau préviennent des risques d'entretien du platelage en bois, celui-ci étant cependant en pente.

Les membres du Bureau délibèrent à l'unanimité pour autoriser le Président à signer cette convention de partenariat de co-maitrise d'ouvrage correspondant à une dépense totale de 37 996 € HT soit 18 998 € pour chacune des parties.



Pour extrait certifié conforme.

Le Président,



Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président  
Compte- tenu de la transmission en  
Sous- préfecture et de la publication  
Le

**- 8 MARS 2017**

-----

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

**Séance du mercredi 8 février 2017**

Le mercredi 8 février 2017, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 1<sup>er</sup> février 2017 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

Monsieur Benoit BARANGER, Bourgueil,  
Madame Valérie BOUCHAUD, l'Île-Bouchard,  
Monsieur François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,  
Madame Régine CATIN, Conseil régional des Pays de la Loire,  
Madame Brigitte GUGLIELMI, Conseil départemental de Maine-et-Loire,  
Monsieur Philippe GUILLARD, Communauté de communes Chinon Vienne et Loire,  
Monsieur Eric LOIZON, Conseil départemental d'Indre-et-Loire,  
Madame Elisabeth NOUVELLET, Blou,  
Madame Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur Loire-Développement.

Excusés ayant donné procuration :

Monsieur Gilbert BOISBOUVIER, Gennes, à Eric LOIZON,  
Monsieur Roch BRANCOUR, Conseil régional des Pays de la Loire, à Régine CATIN,  
Madame Christelle CARDET, Conseil Régional des Pays de la Loire, à Brigitte GUGLIELMI,  
Monsieur Jacky GELINEAU, Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine, à Elisabeth NOUVELLET  
Monsieur Jean-Patrick GILLE, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Valérie BOUCHAUD,  
Madame Isabelle LE MANIO, ville d'Angers, à Benoît BARANGER,  
Madame Isabelle PAIN, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Philippe GUILLARD,  
Monsieur Jackie PASSET, Communauté de communes Beaufort-en-Anjou, à François BRUYANT,  
Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Sophie TUBIANA.

Excusés :

Madame Roselyne BIENVENU, Conseil régional des Pays de la Loire,  
Madame Martine CHAIGNEAU, Conseil départemental d'Indre-et-Loire,  
Madame Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,  
Monsieur Benoît FAUCHEUX, Conseil régional du Centre-Val de Loire,  
Madame Isabelle GAUDRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire,  
Monsieur Laurent GERAULT, Conseil régional des Pays de la Loire,  
Monsieur Laurent HAMON, Conseil départemental de Maine-et-Loire,  
Madame Myriam LE SOUEF, ville de Tours.

Secrétaire de séance : Madame Valérie BOUCHAUD

Nombre de membres composant le bureau : **26**

Nombre de membres présents : **9**      Nombre de pouvoirs : **9**      Nombre de voix : **18**

**Convention avec la Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire**

Monsieur Benoit BARANGER informe que le Parc dispose de bonnes relations avec les chambres d'agriculture d'Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire.

Dans ce cadre, une convention de partenariat a été signée avec la chambre d'agriculture de Maine-et-Loire en 2013, laquelle arrive à échéance.

## 1.4. Autres types de contrats

D'un commun accord, il a été convenu de reconduire cette convention en identifiant de nouveaux points de partenariat au regard de nouveaux thèmes d'actualité, tels que le soutien à l'activité de l'abattoir de Bourgueil, le développement de plans alimentaires de territoire, l'efficacité énergétique et le mix énergétique renouvelable dans le cadre des futurs Plans Climat Air Energie Climat des EPCI du territoire.

Il souligne toutefois l'importance de rendre le Parc plus lisible auprès des acteurs locaux lorsqu'il mandate en tant que prestataire, la chambre. Il donne l'exemple de la réunion du SAGE de l'Authion où l'étude sur les caractéristiques écologiques d'exploitations agricoles a été reconnue comme pertinente sans que les élus sachent que cette dernière a été réalisée au titre du Contrat Nature sous maîtrise d'ouvrage du Parc.

Monsieur Benoît BARANGER informe également de la sollicitation par la région Centre-Val de Loire d'entrer dans la gouvernance SCIC de l'abattoir de Bourgueil ;

Monsieur Wilfrid COMBADIÈRE, chargé de mission agriculture et forêt a rencontré le Président et le Directeur de l'abattoir, le Parc travaille actuellement sur des circuits de proximité pour valoriser la viande locale.

Suite à l'adoption de cette convention, le Parc rencontrera début avril la chambre d'agriculture de Maine-et-Loire pour notamment identifier les actions communes qui pourraient être mises en œuvre.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, autorisent le Président à signer la convention triennale de partenariat avec la chambre d'agriculture de Maine-et-Loire.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Benoît BARANGER

Certifié exécutoire par le Président  
Compte- tenu de la transmission en  
Sous- préfecture et de la publication  
Le

**- 8 MARS 2017**

-----  
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

**Séance du mercredi 8 février 2017**

Le mercredi 8 février 2017, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 1<sup>er</sup> février 2017 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

Monsieur Benoit BARANGER, Bourgueil,  
Madame Valérie BOUCHAUD, l'Île-Bouchard,  
Monsieur François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,  
Madame Régine CATIN, Conseil régional des Pays de la Loire,  
Madame Brigitte GUGLIELMI, Conseil départemental de Maine-et-Loire,  
Monsieur Philippe GUILLARD, Communauté de communes Chinon Vienne et Loire,  
Monsieur Eric LOIZON, Conseil départemental d'Indre-et-Loire,  
Madame Elisabeth NOUVELLET, Blou,  
Madame Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur Loire-Développement.

Excusés ayant donné procuration :

Monsieur Gilbert BOISBOUVIER, Gennes, à Eric LOIZON,  
Monsieur Roch BRANCOUR, Conseil régional des Pays de la Loire, à Régine CATIN,  
Madame Christelle CARDET, Conseil Régional des Pays de la Loire, à Brigitte GUGLIELMI,  
Monsieur Jacky GELINEAU, Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine, à Elisabeth NOUVELLET  
Monsieur Jean-Patrick GILLE, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Valérie BOUCHAUD,  
Madame Isabelle LE MANIO, ville d'Angers, à Benoît BARANGER,  
Madame Isabelle PAIN, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Philippe GUILLARD,  
Monsieur Jackie PASSET, Communauté de communes Beaufort-en-Anjou, à François BRUYANT,  
Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Sophie TUBIANA.

Excusés :

Madame Roselyne BIENVENU, Conseil régional des Pays de la Loire,  
Madame Martine CHAIGNEAU, Conseil départemental d'Indre-et-Loire,  
Madame Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,  
Monsieur Benoît FAUCHEUX, Conseil régional du Centre-Val de Loire,  
Madame Isabelle GAUDRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire,  
Monsieur Laurent GERAULT, Conseil régional des Pays de la Loire,  
Monsieur Laurent HAMON, Conseil départemental de Maine-et-Loire,  
Madame Myriam LE SOUEF, ville de Tours.

Secrétaire de séance : Madame Valérie BOUCHAUD

Nombre de membres composant le bureau : **26**

Nombre de membres présents : **9**

Nombre de pouvoirs : **9**

Nombre de voix : **18**

**Contrat Nature 3**

La Région des Pays de la Loire souhaite accompagner les territoires dans la mise en œuvre de projets opérationnels de préservation et de valorisation de la biodiversité et des continuités écologiques à travers un dispositif unique : le Contrat Nature.

Après deux précédents Contrats Nature (2013-2014 et 2015-2017), le Parc souhaite candidater pour un nouveau Contrat Nature.

Le Contrat Nature 2017-2019 est appelé « Renforcement des continuités de pelouses sèches et boisements thermophiles du Saumurois ». Le territoire d'intervention est différent des deux précédents et cible le Sud Saumurois. Cette opération répond pleinement aux objectifs de l'appel à projet dont la finalité est de rendre opérationnelle la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue.

Deux communes ont été retenues dans ce cadre : Doué-en-Anjou et Souzay-Champigny.

Les terrains visés par les actions de restauration sont des terrains publics appartenant aux communes précitées ou au Département de Maine-et-Loire. Les projets sont présentés en séance.

Les opérations ont été calées avec les communes. Le Département de Maine-et-Loire s'est également positionné favorablement sur ces projets de restauration.

De plus, pour réaliser les travaux dans une durée de deux ans, il est nécessaire d'accompagner, au plus près, les maîtres d'ouvrages et d'animer le réseau d'acteurs locaux.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage proposée par le Parc aux communes nécessite du temps d'animation pour le suivi technique et financier des travaux et mobilise trois agents du service « Biodiversité et paysages » : l'animateur Contrat Nature, la chargée de mission « Paysage » et le chargé de mission « Biodiversité ».

Le montant des dépenses et leurs plans de financement sont présentés dans le tableau suivant :

Actions envisagées	Maitre d'Ouvrage	Échéance de mise en œuvre	Cout total (HT)	Plan de Financement		
				Autofinancement	Aide régionale (Contrat Nature)	Autres financeurs (FEDER)
Restauration des sites à Doué-en-Anjou	Doué-en-Anjou	03/07/2017 au 28/06/2019	127 902,00 €	20% 25 580,40 €	30% 38 370,60 €	50% 63 951,00 €
Restauration du site à Champigny	Souzay-Champigny et Département 49	3/07/2017 au 28/06/2019	35 088,20 €	20% 7 017,64 €	30% 10 526,46 €	50% 17 544,10 €
Animation du dispositif	Parc	3/07/2017 au 31/12/2019	77 503,64 €	11% 8 751,82 €	39% 30 000,00 €	50% 38 751,82 €

Monsieur Pascal QUENIOT informe que le Parc sera certainement amené à délibérer à nouveau sur ce dossier. En effet, il devrait se positionner en tant que chef de file pour l'obtention des crédits FEDER pour le projet de Souzay-Champigny. La subvention FEDER doit être d'un montant d'au moins 10 000 €. Une convention tripartite Parc-Département-Commune serait nécessaire à l'octroi des crédits européens.

-----

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- valident la liste des opérations prévues et les montants prévisionnels indiqués qui feront l'objet de demandes de crédits auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire (via l'appel à projet CN et aux crédits européens FEDER) ;
- autorisent le Président du Parc à signer tous les documents relatifs à cette opération ;
- se positionnent favorablement pour que le Parc puisse être chef de file pour le projet de Souzay-Champigny.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,



Benoît BARANGER

Certifié exécutoire par le Président  
Compte- tenu de la transmission en  
Sous- préfecture et de la publication  
Le **- 8 MARS 2017**

-----

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

**Séance du mercredi 8 février 2017**

Le mercredi 8 février 2017, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 1<sup>er</sup> février 2017 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

Monsieur Benoit BARANGER, Bourgueil,  
Madame Valérie BOUCHAUD, l'Île-Bouchard,  
Monsieur François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,  
Madame Régine CATIN, Conseil régional des Pays de la Loire,  
Madame Brigitte GUGLIELMI, Conseil départemental de Maine-et-Loire,  
Monsieur Philippe GUILLARD, Communauté de communes Chinon Vienne et Loire,  
Monsieur Eric LOIZON, Conseil départemental d'Indre-et-Loire,  
Madame Elisabeth NOUVELLET, Blou,  
Madame Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur Loire-Développement.

Excusés ayant donné procuration :

Monsieur Gilbert BOISBOUVIER, Gennes, à Eric LOIZON,  
Monsieur Roch BRANCOUR, Conseil régional des Pays de la Loire, à Régine CATIN,  
Madame Christelle CARDET, Conseil Régional des Pays de la Loire, à Brigitte GUGLIELMI,  
Monsieur Jacky GELINEAU, Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine, à Elisabeth NOUVELLET  
Monsieur Jean-Patrick GILLE, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Valérie BOUCHAUD,  
Madame Isabelle LE MANIO, ville d'Angers, à Benoît BARANGER,  
Madame Isabelle PAIN, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Philippe GUILLARD,  
Monsieur Jackie PASSET, Communauté de communes Beaufort-en-Anjou, à François BRUYANT,  
Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Sophie TUBIANA.

Excusés :

Madame Roselyne BIENVENU, Conseil régional des Pays de la Loire,  
Madame Martine CHAIGNEAU, Conseil départemental d'Indre-et-Loire,  
Madame Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,  
Monsieur Benoît FAUCHEUX, Conseil régional du Centre-Val de Loire,  
Madame Isabelle GAUDRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire,  
Monsieur Laurent GERAULT, Conseil régional des Pays de la Loire,  
Monsieur Laurent HAMON, Conseil départemental de Maine-et-Loire,  
Madame Myriam LE SOUEF, ville de Tours.

Secrétaire de séance : Madame Valérie BOUCHAUD

Nombre de membres composant le bureau : **26**

Nombre de membres présents : **9**      Nombre de pouvoirs : **9**      Nombre de voix : **18**

**Observatoire du territoire : demande de financement FEDER**

Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'engage en 2017 dans les travaux préalables à la révision de sa Charte. A cette occasion, et comme le stipule la circulaire d'application relative aux Parcs naturels régionaux, un observatoire du territoire va être mis en place afin de capitaliser des données géographiques pour analyser et suivre l'évolution de son territoire.



En 2014, l'IGN et la région Pays de la Loire, à travers son programme GÉOPAL, ont cofinancé le projet d'OCS GE (Occupation du sol grande échelle). Ce projet a pour but de réaliser une couche de données cartographiques indiquant la couverture et les usages du sol sur l'ensemble du territoire régional.

Dans le cadre de son suivi de l'évolution du territoire, le Parc avait déjà réalisé en 2005 et 2007 une série de couches d'occupation du sol sur trois millésimes (1991, 2002 et 2007). L'arrivée de l'OCS GE des Pays de la Loire nécessite de retravailler les anciennes données du Parc afin de les adapter à la couche régionale. Il faut également adapter la couche OCS GE afin d'y intégrer des typologies de sol spécifiques aux problématiques du Parc (suivi des prairies mésophiles, zones humides...). Sur la partie Centre-Val de Loire, aucune donnée à jour n'existe. Il faut réaliser une nouvelle couche de données basée sur la méthodologie de l'OCS GE.

Le coût de la conception de l'observatoire du territoire est de 75 700 euros H.T.

Les Régions Centre Val de Loire et Pays de la Loire vont financer le projet à hauteur de 50% (25% pour chacune des Régions au titre des Contrats de Parc). Les 50% restants à financer doivent faire l'objet d'une demande de subvention au titre des fonds européens.

Le plan de financement intégrant les quatre sources de subvention est présenté ci-dessous :

Dépenses		Recettes			
	H.T (€)		Coût total éligible	%	H.T (€)
Création de l'observatoire avec acquisition de données	75 700,00	Région Centre Val de Loire		25%	18 925,00
		Région Pays de la Loire		25%	18 925,00
		Fonds européens totaux		50 %	37 850,00
		FEDER ou FEADER Centre	37 850,00	48,85%	18 489,75
		FEDER Pays de la Loire	37 850,00	51,15%	19 360,25
<b>Total</b>	<b>75 700,00</b>	<b>Total</b>			<b>75 700,00</b>

Les membres du Bureau délibèrent favorablement et à l'unanimité pour solliciter les fonds européens, tant en région Centre-Val de Loire qu'en Pays de la Loire selon la proratisation suivante 51,15% et 48,85% et, selon le plan de financement ci-dessus dépendant des surfaces administratives des communes tourangelles et angevines du Parc.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,



Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président  
Compte- tenu de la transmission en  
Sous- préfecture et de la publication

Le **28 MARS 2017**

-----

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

**Séance du mercredi 8 février 2017**

Le mercredi 8 février 2017, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 1<sup>er</sup> février 2017 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

Monsieur Benoit BARANGER, Bourgueil,  
Madame Valérie BOUCHAUD, l'Île-Bouchard,  
Monsieur François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,  
Madame Régine CATIN, Conseil régional des Pays de la Loire,  
Madame Brigitte GUGLIELMI, Conseil départemental de Maine-et-Loire,  
Monsieur Philippe GUILLARD, Communauté de communes Chinon Vienne et Loire,  
Monsieur Eric LOIZON, Conseil départemental d'Indre-et-Loire,  
Madame Elisabeth NOUVELLET, Blou,  
Madame Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur Loire-Développement.

Excusés ayant donné procuration :

Monsieur Gilbert BOISBOUVIER, Gennes, à Eric LOIZON,  
Monsieur Roch BRANCOUR, Conseil régional des Pays de la Loire, à Régine CATIN,  
Madame Christelle CARDET, Conseil Régional des Pays de la Loire, à Brigitte GUGLIELMI,  
Monsieur Jacky GELINEAU, Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine, à Elisabeth NOUVELLET  
Monsieur Jean-Patrick GILLE, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Valérie BOUCHAUD,  
Madame Isabelle LE MANIO, ville d'Angers, à Benoît BARANGER,  
Madame Isabelle PAIN, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Philippe GUILLARD,  
Monsieur Jackie PASSET, Communauté de communes Beaufort-en-Anjou, à François BRUYANT,  
Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Sophie TUBIANA.

Excusés :

Madame Roselyne BIENVENU, Conseil régional des Pays de la Loire,  
Madame Martine CHAIGNEAU, Conseil départemental d'Indre-et-Loire,  
Madame Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,  
Monsieur Benoît FAUCHEUX, Conseil régional du Centre-Val de Loire,  
Madame Isabelle GAUDRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire,  
Monsieur Laurent GERAULT, Conseil régional des Pays de la Loire,  
Monsieur Laurent HAMON, Conseil départemental de Maine-et-Loire,  
Madame Myriam LE SOUEF, ville de Tours.

Secrétaire de séance : Madame Valérie BOUCHAUD

Nombre de membres composant le bureau : **26**

Nombre de membres présents : **9**      Nombre de pouvoirs : **9**      Nombre de voix : **18**

**Concours du receveur syndical : attribution d'indemnité**

Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 16 décembre 1983, une nouvelle délibération doit être prise lors du renouvellement du trésorier de notre syndicat mixte. Monsieur Jean-Pierre GONZALEZ, a pris sa retraite au 31 décembre 2016, il est remplacé par Madame Gisèle KAPFER.

Des membres du Bureau s'interrogent sur la pertinence d'accorder cette indemnité à un agent de l'Etat.

Monsieur Benoît BARANGER questionne les services sur la plus-value apportée par le receveur syndical au titre de ces prestations de conseil et d'assistance.

Madame Irène BERTHELOT informe que cette indemnité représente environ 500 € par an. Ces conseils sont particulièrement bénéfiques de par l'activité particulière de notre Parc qui intervient par exemple en maîtrise d'ouvrage déléguée, en délégation de crédit, voire en tant que chef de file.

Les membres du Bureau délibèrent à 11 voix pour et 7 voix d'abstention pour :

- ✓ demander le concours du Receveur Syndical pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;
- ✓ accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et qu'elle soit attribuée en totalité au Receveur Syndical.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,



Benoît BARANGER

Certifié exécutoire par le Président  
Compte- tenu de la transmission en  
Sous- préfecture et de la publication  
Le

**- 8 MARS 2017**

-----

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

**Séance du mercredi 8 février 2017**

Le mercredi 8 février 2017, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 1<sup>er</sup> février 2017 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

Monsieur Benoit BARANGER, Bourgueil,  
Madame Valérie BOUCHAUD, l'Île-Bouchard,  
Monsieur François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,  
Madame Régine CATIN, Conseil régional des Pays de la Loire,  
Madame Brigitte GUGLIELMI, Conseil départemental de Maine-et-Loire,  
Monsieur Philippe GUILLARD, Communauté de communes Chinon Vienne et Loire,  
Monsieur Eric LOIZON, Conseil départemental d'Indre-et-Loire,  
Madame Elisabeth NOUVELLET, Blou,  
Madame Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur Loire-Développement.

Excusés ayant donné procuration :

Monsieur Gilbert BOISBOUVIER, Gennes, à Eric LOIZON,  
Monsieur Roch BRANCOUR, Conseil régional des Pays de la Loire, à Régine CATIN,  
Madame Christelle CARDET, Conseil Régional des Pays de la Loire, à Brigitte GUGLIELMI,  
Monsieur Jacky GELINEAU, Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine, à Elisabeth NOUVELLET  
Monsieur Jean-Patrick GILLE, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Valérie BOUCHAUD,  
Madame Isabelle LE MANIO, ville d'Angers, à Benoît BARANGER,  
Madame Isabelle PAIN, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Philippe GUILLARD,  
Monsieur Jackie PASSET, Communauté de communes Beaufort-en-Anjou, à François BRUYANT,  
Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Sophie TUBIANA.

Excusés :

Madame Roselyne BIENVENU, Conseil régional des Pays de la Loire,  
Madame Martine CHAIGNEAU, Conseil départemental d'Indre-et-Loire,  
Madame Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,  
Monsieur Benoît FAUCHEUX, Conseil régional du Centre-Val de Loire,  
Madame Isabelle GAUDRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire,  
Monsieur Laurent GERAULT, Conseil régional des Pays de la Loire,  
Monsieur Laurent HAMON, Conseil départemental de Maine-et-Loire,  
Madame Myriam LE SOUEF, ville de Tours.

Secrétaire de séance : Madame Valérie BOUCHAUD

Nombre de membres composant le bureau : **26**

Nombre de membres présents : **9**      Nombre de pouvoirs : **9**      Nombre de voix : **18**

**Contrat d'assurance groupe**

Comme cela fut le cas précédemment, il est proposé que le Parc naturel régional s'associe au Centre de gestion du Maine-et-Loire pour lancer une consultation relative au contrat d'assurance groupe.

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine  
49730 MONTSOREAU

2017/06-B

## 1.4. Autres types de contrat

-----

Ce contrat couvrira :

- ✓ maladie et accident de la vie privée ;
- ✓ accident du travail ;
- ✓ maladies professionnelles ;
- ✓ toutes incapacités temporaires de travail et frais inhérents ;
- ✓ maternité, paternité, adoption ;
- ✓ décès.

Suite à cette consultation, le Parc naturel régional sera couvert par le prestataire retenu par le Centre de gestion.

Les membres du Bureau se prononcent favorablement et à l'unanimité sur cette démarche.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,



  
Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président  
Compte- tenu de la transmission en  
Sous- préfecture et de la publication  
Le

**- 8 MARS 2017**